

Séance du 24 Juillet 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

EXCUSEES : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE (Partenariat) - Adhésion à l'association "Bordeaux 2013".

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conçue pour rapprocher les citoyens de l'Union Européenne, la « Ville Européenne de la Culture » a été créée le 13 juin 1985 par le Conseil des ministres européen, sur l'initiative de la ministre grecque de la Culture, Melina Mercouri.

En 1999, « La Ville Européenne de la Culture » est renommée « Capitale Européenne de la Culture » et est financée par le programme Culture 2000.

Une nouvelle procédure de sélection est adoptée pour la période 2005-2019 et donne l'occasion à chaque pays membre d'accueillir « la Capitale Européenne de la Culture ». Chaque année deux villes partagent ce titre.

En 2013, la France et la Slovaquie seront concernées. A ce jour, quatre villes françaises sont présélectionnées : Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse.

Portée par la Mairie de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine, la candidature de Bordeaux est née de l'envie commune de proposer un projet culturel novateur et fédérateur en collaboration avec les collectivités et acteurs culturels d'un territoire élargi allant de Bilbao à l'estuaire girondin.

Le projet « Bordeaux 2013 » ambitionne un développement durable des structures et propositions culturelles au niveau régional et transfrontalier. L'éventuelle désignation de Bordeaux comme « Capitale européenne de la culture » aura des conséquences positives, sur le plan culturel, touristique et patrimonial, pour toutes les collectivités partenaires.

Le dossier complet sera examiné au ministère de la Culture courant août et donnera lieu à une présentation orale le 16 septembre devant un jury européen, la réponse étant attendue fin 2008.

Afin de permettre aux collectivités de la région de participer au projet et de soutenir la candidature de Bordeaux, l'association « Bordeaux 2013 » a été créée.

Les villes de Bilbao, San-Sébastien, Périgueux et Biarritz ont déjà adhéré.

La ville de Bayonne a également été sollicitée par le Maire de Bordeaux, le Président de la Région Aquitaine, le Président du Conseil Général de la Gironde et le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour adhérer à cette association, symbole de l'engagement de notre ville dans ce projet.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'élection de Bordeaux « Capitale européenne » pour le développement culturel, touristique et patrimonial de la région, je vous propose d'adhérer à l'association « Bordeaux 2013 » et de régler la cotisation correspondante dont le montant est fixé à 1 500 euros.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.